

**Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne**

Conseillers en exercice :
58
Conseillers présents :
48
Suppléants ayant voix
délibérantes :
1
Conseillers représentés :
7
Total votants :
56

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 NOVEMBRE 2017 A 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président. Date de la convocation : 2 novembre 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 9 novembre 2017 à 18h30, Salle des Fêtes, rue du 11 novembre, 63250 CELLES SUR DUROLLE.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, André IMBERDIS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean-Louis GADOUX, Ghislaine DUBIEN, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Paul SABATIER, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Marc DELPOSEN à Christiane SAMSON
Jeannine SUAREZ à Catherine MAZELLIER
Aline LEBREF à Jean-Louis GADOUX
Carine BRODIN à Claude GOUILLON-CHENOT
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Martine MUNOZ à Nicole GIRY
Hélène BOUDON à Stéphane RODIER

Conseiller.e.s absent.e.s :

Thomas BARNERIAS
Paul PERRIN
Françoise SCHULZ

Conseillères suppléantes ayant voix délibérantes : Arlette RELIER

Secrétaire de séance : Benoit GENEIX

**Prestation de repas pour formation cuisiniers dans le cadre de l'appel à projet territoires Bio
DÉLIBÉRATION N° 20171109-17**

Rapporteur : Jean-François DELAIRE, Vice-Président

Vu le rôle de chef de projet tenu par l'ex Communauté de Communes du Pays de Courpière (repris par la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne suite à la fusion du 1^{er} janvier 2017) pour le compte de 2 autres anciennes Communautés de Communes (Communauté de Communes du Pays d'Olliergues et Communauté de Communes du Haut Livradois) dans le cadre du projet « Territoires bio à encourager » validé par la région Auvergne,

Vu la volonté d'étendre les actions de l'appel à projets bio à l'ensemble du territoire des deux Communautés de Communes issues de la fusion : Thiers Dore et Montagne et Ambert Livradois Forez,
Vu les deux journées de formation organisées les 22 et 29 novembre 2017 à destination des cuisiniers et gestionnaires de cuisines collectives de ces territoires,
Vu la fourniture du repas de midi par la cantine scolaire de Courpière,

Considérant que ces formations dont le thème est l'utilisation de produits bio locaux et leur intégration dans les menus tout en respectant un équilibre nutritionnel et un budget contraint,
Considérant que la prestation du repas de midi est spécifique à ces formations et qu'il n'existe pas de tarif communautaire fixé,

Le rapporteur expose au Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de facturer la prestation des 2 repas aux collectivités et structures dont dépendent les stagiaires participants,
Soit un coût unitaire de 8,00 €.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à fixer le prix du repas à 8.00€, afin de facturer cette prestation à chaque collectivité et structure employeur dont les stagiaires inscrits relèvent,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

TOTAL VOTANTS :	56 =	Conseillers Présents : 48	+	Représentés : 8	... Non-participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMEES :	56 =	Pour : 56		Contre :	
Abstention : ...					

Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon